

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2024

Présents : Jacques BIDLUN – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Emilie ENNELIN - Pauline PAUTHIER - Claudine PERTUISOT- Magali EYQUEM

Absents : Christine GRASS (Procuration à M. le Maire, Jacques BIDLUN)

Secrétaire : Alain DALMAZZO

D/ 11-03-24 Modification du tableau des effectifs

La directrice du centre de loisirs, titulaire du grade d'animateur territorial, a sollicité une intégration directe en filière administrative au grade de rédacteur territorial.

Cette procédure, créée par la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie hiérarchique et de niveau comparable.

Considérant que ces conditions sont réunies et que les missions affectées à cet agent correspondent aux dispositions du décret portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de créer un poste de rédacteur territorial au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2024 et de fermer l'emploi d'animateur après saisine du comité social territorial

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



Le secrétaire

Alain DALMAZZO

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

12 MARS 2024

publié le 12 Mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2024

Présents : Jacques BIDLALUN – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Emilie ENNELIN - Pauline PAUTHIER - Claudine PERTUISOT- Magali EYQUEM

Absents : Christine GRASS (Procuration à M. le Maire, Jacques BIDLALUN)

Secrétaire : Alain DALMAZZO

D/ 12-03-24 Programme de travaux 2024 de l'ONF

Tous les ans la commune du Verdon arrête conjointement avec la commune de Soulac et l'O.N.F. deux programmes de travaux chiffrés pour l'année :

Le 1^{er} programme concerne l'entretien et l'amélioration des pistes cyclables en forêt domaniale.

Depuis 2019, ces travaux sont pris en charge par la communauté de communes Médoc Atlantique.

Le 2^{ème} programme concerne l'entretien et l'amélioration des équipements touristiques en forêt domaniale.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental et notre participation en espèces s'élève à 9.076 €
en nature - à 15.038 €

La participation en nature est comprise dans le chapitre 012 « frais de personnel » du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le programme de travaux d'entretien et d'amélioration des équipements touristiques en forêt domaniale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLALUN



Le secrétaire

Alain DALMAZZO

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

12 MARS 2024

publié le 12 Mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2024

Présents : Jacques BIDLUN – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Emilie ENNELIN - Pauline PAUTHIER - Claudine PERTUISOT - Magali EYQUEM

Absents : Christine GRASS (Procuration à M. le Maire, Jacques BIDLUN)

Secrétaire : Alain DALMAZZO

D/ 13-03-24 Vente de la parcelle BP 51 (partie)


Par délibération n°05-01-23 en date du 9 janvier 2023, le conseil municipal a autorisé de détacher un lot de la parcelle source BP 51 et de vendre ce lot à M. et Mme Bernard BOUCHET, domiciliés route de Soulac, parcelles BP 55 et BP 62 pour la somme de 500 € afin d'y installer des animaux.

Le géomètre a fait parvenir aux intéressés un devis pour procéder à la division de la parcelle. Compte tenu du coup de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ANNULE la délibération 05-01-23 et AUTORISE M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine privé de la commune avec M. et Mme BOUCHET, pour une durée de 99 ans, pour la somme de 500 € payable en une seule fois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire


Jacques BIDLUN



Le secrétaire


Alain DALMAZZO

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

12 MARS 2024

publié le 12 Mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2024

Présents : Jacques BIDLUN – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Emilie ENNELIN - Pauline PAUTHIER - Claudine PERTUISOT- Magali EYQUEM

Absents : Christine GRASS (Procuration à M. le Maire, Jacques BIDLUN)

Secrétaire : Alain DALMAZZO

D/ 10-03-24 Tarifs des sorties organisées par l'ALSH

Au centre de loisirs, l'accueil des enfants n'a pas pu être réalisé pendant les vacances de février. Quelques sorties ont cependant pu être mises en place sur 4 journées ou demi-journées (cinéma, piscine, laser game, bowling et patinoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de demander aux familles une participation de 3€ par enfant et par sortie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



Le secrétaire

Alain DALMAZZO

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

publié le 12 mars 2024

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

12 MARS 2024